

## **SOUTIEN SANS CONDITIONS A SUD EDUCATION 93.**

Sud éducation 31-65 affirme son soutien sans conditions au syndicat autonome Sud éducation 93 adhérent à la Fédération Sud éducation.

Le ministre de l'Education Nationale a porté plainte à l'encontre de SUD éducation 93 parce que le contenu d'une formation syndicale n'était pas à son goût. Le terme « racisme d'état » est l'objet de cette plainte.

Nous rejoignons Sud éducation 93 dans le besoin d'une réflexion et action contre le racisme à l'école et par conséquent dans l'utilisation des termes « racisme d'Etat ».

Le débat qui s'installe autour de la question du racisme est un débat tronqué, dévoyé et largement relayé par les médias nationaux...on se demande bien pourquoi. Il ne faut pas être dupes des dénonciations hypocrites de Mme Le Pen et M. Blanquer d'un pseudo « racisme anti-blanc ».

Le terme « racisé » fait débat chez les militant-e-s. Quoi qu'il en soit il est important d'interroger et de questionner les différentes modalités de racisme et de constructions raciales dans notre société, y compris à l'école. SUD-Education 93 est accusé de racisme précisément parce que ce syndicat a le courage d'affronter ces questionnements. Parce que ce syndicat du département de Seine-saint-Denis travaille avec un public qui subit le racisme, ce n'est pas anodin.

Le racisme s'établit à l'école à mesure qu'on accentue les écarts entre école de pauvres et école de riches. SUD-Education 31-65 est aux premières loges d'une discrimination étatique : nous luttons depuis un an déjà contre la fermeture au Mirail du collège Badiou, dont le DASEN a osé déplorer le caractère « ethnicisé »... Tiens, personne n'a porté plainte !

Blanquer aurait mieux fait de demander une entrevue avec notre fédération ou le syndicat du 93 qui sont sur le terrain, plutôt que de se rallier aux arguments de l'extrême droite, notamment « fdesouche ». M. Blanquer continue de refuser la discussion : il a annulé deux heures avant sa tenue, une réunion entre le ministère et la Fédération Sud éducation qui devait avoir lieu le 21 novembre.

En portant plainte contre SUD éducation 93, le ministre porte atteinte au droit fondamental de la liberté syndicale. Il essaie par cette plainte d'attaquer l'outil de lutte que les travailleuses et travailleurs de l'éducation construisent et renforcent afin de combattre sa politique dévastatrice.

Nous, les syndicats de la Fédération SUD éducation, ne sommes pas les « partenaires sociaux » du ministre, nous sommes bien un outil de lutte et son attaque nous renforce.

Sud éducation 31-65 exige le retrait de la plainte déposée par le ministère de l'éducation nationale à l'encontre du syndicat Sud éducation 93.